

RAPPORT NON VALIDE

COMMUNE DE FROENINGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

Sous la présidence de Gérard VONAU, maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Marie DORI, Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Fanny HEIM, Georges HEIM, Guylaine ILLAN (à partir du point 9), Déborah MARTINS et Christiane SCHULTZ.

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Franck ROMANN à Jean-Marc EBMEYER
Yves SCHUELLER à Gérard VONAU
Sonia WERTH à Christiane SCHULTZ

Le secrétariat de séance est assuré par la première adjointe, Christiane SCHULTZ, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016
2. - Compte administratif 2015
- 3.- Affectation du résultat 2015
- 4.- Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2016
- 5.- Budget primitif 2016
- 6.- Intercommunalité
- 7.- Travaux
- 8.- Ecole
- 9.- Divers

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 MARS 2016

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2016 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Comme tous les autres points relatifs aux questions budgétaires, le compte administratif 2015 est présenté par Christiane SCHULTZ, adjointe aux finances.

L'adjointe se réfère aux travaux de la commission des finances du 1^{er} avril 2016, à laquelle tous les élus avaient été conviés, et qui a fait l'objet d'un rapport détaillé transmis à tous les membres du conseil.

<u>CA 2015 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses			
		<u>Montants votés budget primitif 15</u>	<u>Mandats émis</u>
<u>Chap. 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	199.750,00	134.532,91
<u>Chap. 012</u>	<u>Charges de personnel</u>	152.260,00	128.300,53
<u>Chap. 014</u>	<u>Atténuation de produits</u>	53.600,00	49.685,00
<u>Chap. 022</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	13.617,00	0,00
<u>Chap. 65</u>	<u>Autres charges de gestion</u>	69.450,00	42.878,12
<u>Chap. 66</u>	<u>Charges financières</u>	37.500,00	36.377,51
<u>Chap. 67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	1.500,00	0,00
<u>TOTAL DEPENSES REELLES</u>		<u>704.677,00</u>	<u>391.774,07</u>
<u>PRELEVEMENT POUR INVESTISS.</u>		177.000,00	0
<u>TOTAL DEPENSES FONCTION.</u>		<u>704.677,00</u>	<u>391.774,07</u>

CA 2015 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

		<u>Montants votés budget primitif 15</u>	<u>Réalisé</u>
	<u>Excédent de fonctionnement 2014 reporté :</u>	322.102,81	322.102,81
<u>Chap. 13</u>	<u>Atténuation de charges</u>	300,00	
<u>Chap. 70</u>	<u>Produits des services</u>	14.400,00	31.400,37
<u>Chap. 73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	265.129,00	270.116,37
<u>Chap. 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	90.603,00	161.488,66
<u>Chap. 75</u>	<u>Autres produits gestion cour.</u>	11.900,00	8.151,54
<u>Chap. 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	242,19	291,19
<u>TOTAL RECETTES</u>		704.677,00	793.550,94

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015 :

793.550,94 – 391.774,07 = 401.776,87

(dont 79.674,06 sur l'exercice 2015)

CA 15 : SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
		<u>Montants votés budget 15</u>	<u>Mandats émis</u>	<u>Détail</u>
Chap. 21	Immobilisations corporelles	8.000,00	5.669,07	1.108,80 (mat.pompiers) 1.575,07 (mat. voirie) 2.985,20 (équip. inform. école)
Chap. 23	Immobilisations en cours	160.000,00	12.696,00	12.000 (éclairage LED CD) 696 (PV arpentage vente terrains Moersb.)
		350.900,00	3.540,00	3.540 (frais maîtrise d'œuvre accessib. église)
<u>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>		518.900,00	21.905,07	
Chap. 16	Remboursement capital	55.000,00	53.865,52	
<u>TOTAL DEPENSES REELLES</u>		573.900,00	75.770,59	
Recettes				
Chap. 13	Subventions d'investiss.	108.600,00		
Chap. 10	Dotations fonds divers	10.519,14	32.500,75	Taxe d'aménagement
<u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u>		119.119,14	32.500,75	
021 fonct.	Virement de section	177.000,00		
<u>Excédent d'inv. reporté de 2014</u>		<u>277.780,86</u>	<u>277.780,86</u>	
<u>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		573.900,00	310.281,61	

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :
310.281,61 – 75.770,59 = 234.511,02
(- 43.269,84 sur l'exercice 2015)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : VUE GENERALE

Opérations	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	391.774,07	75.770,59 (dont 53.865,52 remb. capital emprunts)	467.544,66
RECETTES	471.448,13	32.500,75	503.948,88
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 79.674,06	- 43.269,84	+ 36.404,22
REPORT DE 2014	+ 322.102,81	+ 277.780,86	+ 599.883,67
RESULTAT CUMULE	+ 401.776,87	+ 234.511,02	+ 636.287,89

Le conseil municipal prend acte de la parfaite similitude du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015, soumis par le comptable du Trésor.

Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité, hors de la présence du maire, qui a quitté la salle de réunion.

POINT 3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

La commission des finances propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2015 comme suit :

L'excédent de fonctionnement - 401.776,87 € - est inscrit au compte 002 « Excédent antérieur reporté », en recette de fonctionnement au budget primitif 2016.

L'excédent d'investissement - 234.511,02 € - est inscrit en recette à la section d'investissement au budget primitif 2016.

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2015.

POINT 4 – VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2016

La commission des finances propose au conseil municipal de réévaluer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de 2 % en 2016 :

- pour éviter de devoir augmenter les impôts locaux de manière drastique plus tard
- pour préserver la capacité d'investissement impactée par la réduction, voire la disparition de certaines dotations, par la diminution conséquente du montant des subventions et par les transferts de charges vers les collectivités locales
- pour donner à la commune les moyens de mener à bien les ambitieux projets de construction en cours d'étude (salle communale, atelier, locaux mairie)
- pour soutenir l'emploi local en préservant l'activité des entreprises

	Bases effectives 2015	Taux 2015	Bases prév. 2016 (augm. forfaitaire de 0,9 %)	Produit fiscal 2016 à taux constants	Produit fiscal 2016 Taux + 1%	Produit fiscal 2016 Taux + 2 %	Produit fiscal 2016 Taux + 3%
taxe d'habitation	1.051.352	14,43	1.097.000	158.297	159.832,90 (14,57%)	161.478,40 (14,72%)	163.014,20 (14,86 %)
taxe foncière sur le bâti	697.733	9,02	701.800	63.302	63.933,98 (9,11%)	64.565,60 (9,20%)	65.197,22 (9,29 %)
taxe fonc. non bâti	23.418	76,60	23.300	17.848	18.024,88 (77,36%)	18.204,29 (78,13%)	18.383,70 (78,90%)
CFE	56.676	22,13	53.200	11.773	11.773,16 (22,13%)	11.773,16 (22,13%)	11.773,16 (22,13%)
Total produit fiscal attendu pour 2016				251.220	253.564,92 + 2.344	256.021,45 +4.801	258.368,28 + 7.148
Alloc. compens.				5.922			
Taxe addit.FNB				1.361			
CVAE				7.009			
Prélèvement GIR				- 41.284			

Le conseil municipal approuve l'augmentation de 2 % proposée et vote la délibération suivante :

DELIBERATION

Après étude des documents budgétaires par la commission des finances, réunie en date du 1^{er} avril 2016, et présentation faite par Christiane SCHULTZ, adjointe chargée des finances, le conseil municipal décide d'augmenter de 2% les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et de laisser inchangé le taux de la CFE.

Taux votés pour 2016

Taxe d'habitation :	14.72 %	Produit attendu :	161.478,40
Foncier bâti :	9.20%	Produit attendu :	64.565,60
Foncier non bâti :	78,13 %	Produit attendu :	18.204,29
CFE :	22.13 %	Produit attendu :	11.773,16
Produit total attendu pour 2016 :			256.021,45

POINT 5 – VOTE DU BUDGET 2016

<u>BP 2016 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses			
		<u>BP 2015</u>	<u>VOTE 2016</u>
<u>Chap.</u> <u>011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	199.750	181.600
<u>Chap.</u> <u>012</u>	<u>Charges de personnel</u>	152.260	155.365
<u>Chap.</u> <u>014</u>	<u>Atténuation de produits</u>	53.600	56.600
<u>Chap.</u> <u>022</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	13.617	36.000
<u>Chap.</u> <u>65</u>	<u>Autres charges</u> <u>gestion courante</u>	69.450	74.500
<u>Chap.</u> <u>66</u>	<u>Charges financières</u>	37.500	34.000
<u>Chap. 67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	1.500	1.500
<u>Chap.</u> <u>023</u>	<u>Virement à la section</u> <u>d'investissement</u>	177.000	248.200
<u>TOTAL DEPENSES</u>		<u>704.677</u>	<u>787.765</u>

BP 2016 : SECTION DE FONCTIONNEMENT**Recettes**

		<u>BP 2015</u>	<u>VOTE 2016</u>
<u>Chap. 013</u>	<u>Atténuation de charges</u>	300	
<u>Chap. 70</u>	<u>Produits des services</u>	14.400	14.221,13
<u>Chap. 73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	265.129	275.030,00
<u>Chap. 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	90.603	83.757,00
<u>Chap. 75</u>	<u>Autres produits gestion cour.</u>	11.900	12.980,00
<u>Chap. 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	242,19	
<u>Total recettes</u>		382.574,19	385.988,13
<u>EXCEDENT antérieur reporté</u>		322.102,81	401.776,87
<u>TOTAL RECETTES</u>		<u>620.057</u>	<u>787.765,00</u>

BP 2016 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde invest. 2015	234.511,02
Remboursement du capital des emprunts	56.000	Virement du fonctionnement	192.200 56.000
		Fonds de comp. TVA	10.000
		Taxe d'aménagement	15.595,98
Equipement informatique	1.500		
Matériel pompiers	2.500		
Matériel entretien espaces verts	2.000		
Poteaux d'incendie	3.000		
Voirie	32.000		
Eclairage	30.000	Subvention	8.000
Travaux digue	95.000		
Accessibilité église	56.200	Subvention	10.000
Rénovation extérieure de l'église	230.000	Subvention	16.893
		Dons souscription Fond. Patr.	70.000
		Abondement par Fond. Patrimoine	15.000
Accessibilité école	20.000		
Bâtiments nouveaux	120.000	Subventions	20.000
TOTAL	648.200	TOTAL	648.200

VUE GENERALE BP 2016

	FONCTION.	INVESTIS.	TOTAL
DEPENSES	787.765	648.200	1.435.965
RECETTES	787.765	648.200	1.435.965

Le budget 2016 tient compte des incertitudes pesant sur le montant des dotations, tout en préservant les capacités financières de la commune.

L'étude de la liste des emprunts permet de constater que trois prêts arriveront à échéance en 2018 et un autre en 2019, ce qui libèrera des capacités d'investissement supplémentaires.

Le conseil municipal demande également d'étudier une révision des taux des emprunts à plus long terme et charge Jean-Marc EBMEYER de lui faire part de son expertise.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal vote le budget 2016 tel que présenté par l'adjointe Christiane SCHULTZ.

POINT 6 - INTERCOMMUNALITE

Le maire informe le conseil municipal de la réception, en mairie, en date du 15 mars 2016, de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016, portant projet de périmètre de fusion de la communauté des communes Ill et Gersbach, de la communauté des communes du Jura Alsacien, de la communauté des communes de la Largue, de la communauté des communes de la Porte d'Alsace, de la communauté des communes de la Région de Dannemarie, de la communauté des communes du Secteur d'Illfurth et de la communauté des communes de la Vallée de Hundsbach.

En vertu de cet arrêté, le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette fusion à sept et, par conséquent, sur la création d'une communauté des communes unique à l'échelle du Sundgau.

Le conseil municipal de Froeningen, qui s'est déjà prononcé précédemment contre une comcom unique, confirme son vote du 24 novembre 2015, en rejetant, à l'unanimité, la fusion des sept communautés du Sundgau en une comcom unique.

DELIBERATION

La commune de FROENINGEN

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté des communes Ill et Gersbach, de la communauté des communes du Jura Alsacien, de la communauté des communes de la Largue, de la communauté des communes de la Porte d'Alsace, de la communauté des communes de la Région de Dannemarie, de la communauté des communes du Secteur d'Illfurth et de la communauté des communes de la Vallée de Hundsbach,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après en avoir délibéré,

SE PRONONCE CONTRE le projet de fusion de la communauté des communes Ill et Gersbach, de la communauté des communes du Jura Alsacien, de la communauté des communes de la Largue, de la communauté des communes de la Porte d'Alsace, de la

communauté des communes de la Région de Dannemarie, de la communauté des communes du Secteur d'Illfurth et de la communauté des communes de la Vallée de Hundsbach.

POINT 7 – TRAVAUX

En l'absence de l'adjoint en charge des travaux, c'est le maire qui fait le point sur les différents chantiers et projets en cours.

Echafaudage - Le maire constate que l'échafaudage n'est toujours pas en place au niveau de la tour du clocher de l'église. Or il faut que l'installation soit validée pour pouvoir transmettre l'offre de service au couvreur.

Tailleur de pierre – Le tailleur de pierre, qui attend également l'échafaudage, a bien avancé. Il a percé les trous permettant l'injection du produit destiné à assainir le soubassement de la nef.

Abat-son – La couleur des abat-son a été choisie.

Trottoirs et accès – La société Alvarem a posé le revêtement sur les bouts de trottoirs à aménager dans la rue du Moersbach et la rue du Vignoble. Egalement rue du Vignoble, l'accès vers l'immeuble Berta a aussi été réalisé. Il ne manque plus que les couches de finition.

Lotissement SOVIA, rue de la Synagogue - Le chantier avance et les réseaux secs, eaux usées et eaux pluviales sont réalisés. Le chantier est suivi par le maire et par le conseiller Georges HEIM qui remplace l'adjoint aux travaux.

Accessibilité de l'école – Georges HEIM listera les travaux pour permettre de réaliser un chiffrage pour les sanitaires et les accès.

Accessibilité des trottoirs – Le maire a eu confirmation que la largeur requise pour rendre des trottoirs accessibles doit être de 1,40 m (1,20m, voire 0,90m avec dérogation).

POINT 8 – ECOLE

En charge des affaires scolaires, la première adjointe Christiane SCHULTZ a rendu compte du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 18 mars.

Convention – La commune devra finaliser une convention avec l'association Union Sainte-Barbe pour permettre la tenue de cours d'éducation physique et sportive au foyer à partir de la rentrée prochaine.

Sensibilisation à l'environnement – L'opération Haut-Rhin propre sera remplacée par une action de sensibilisation au respect de l'environnement. L'adjointe se mettra en rapport avec le service déchets de la comcom et (ou) la brigade verte.

Présentation du village – Les écoliers partiront à la découverte du village en compagnie de l'adjointe à une date à définir avec l'enseignante.

Piscine – Au retour des vacances de printemps, les enfants pourront bénéficier des installations de la nouvelle piscine.

Journée citoyenne - Les écoliers confectionneront un panneau pour la journée citoyenne prévue par la commune en juin.

Fête de fin d'année scolaire – La fête de fin d'année scolaire aura lieu le vendredi, 24 juin, à 18h30.

Effectifs – Pour l’instant, les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine se présentent comme suit : 6 élèves en CP, 1 en CE1, 3 en CE2, 4 en CM1 et 2 en CM2, soit 16 enfants au total.

Changement d’enseignant – Géraldine RESS étant affectée à titre provisoire, un nouvel enseignant sera nommé à la rentrée prochaine. L’adjointe Christiane SCHULTZ a demandé que soit prise en compte la spécificité de cette classe unique à cinq niveaux dans le choix qui sera fait.

POINT 9 – DIVERS

➤ Réunions

Georges HEIM signale que le Syndicat de l’Ill et le syndicat d’eau se sont réunis en assemblée générale.

➤ Fête des rues

Fanny HEIM, la secrétaire de l’Union Sainte-Barbe, rappelle que la fête des rues organisée par l’USB aura lieu le 24 avril. Elle invite tous les membres du conseil municipal à y prêter leur concours.

Jean-Marc EBMEYER, le président de l’Union Sainte-Barbe, précise qu’il s’agit de la 4^e manifestation préparée par la nouvelle équipe. Il signale par ailleurs que l’association a engagé de gros travaux pour améliorer la sécurité et remercie plus particulièrement l’électricien Michel HARTMANN ainsi que Georges et Fanny HEIM. Il rappelle également que le foyer sert de salle commune et que le bénéfice de la fête des rues doit permettre de renflouer la caisse.

Fanny HEIM souhaite donner un éclat particulier à la 30^e fête qui se déroulera l’an prochain et invite ses collègues du conseil municipal à faire preuve d’imagination.

➤ Sapeurs-pompiers

Le regroupement des centres de première intervention des communes de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim bute sur le refus de l’autorité préfectorale d’accepter la création d’un SIVU (syndicat à vocation unique).

Par courrier du 29 mars, le préfet Pascal Lelarge confirme sa décision, arguant du fait que la création d’un tel syndicat ne peut être autorisée que si elle est compatible avec le schéma départemental de coopération intercommunale (Zillisheim fait partie de la M2A, et non pas de la CCSI, comme Froeningen et Hochstatt) et qu’au demeurant « *le Haut-Rhin compte un nombre de tels regroupements largement supérieur à la moyenne nationale* ».

La question reste par conséquent en suspens.

➤ Place de jeux

Le planning pour l’ouverture et la fermeture de la place de jeux est mis à jour.

➤ Démission du maire

A la toute fin du point « divers », et avant la clôture du conseil, le maire Gérard VONAU se lève et lit la déclaration suivante :

« Merci d'être restés. Je voudrais juste vous parler un court instant d'une décision importante. J'espérais pouvoir parler devant le conseil municipal au grand complet, c'est hélas de nouveau pas le cas. Mais je m'adresse à ceux qui sont bien entendu ici.

Ces dernières semaines ont été décisives dans ma décision. En sortant du conseil, tout à l'heure, je mettrai dans la boîte aux lettres le courrier que j'ai écrit au préfet Pascal Lelarge. Dans ce courrier, je donne ma démission de mon mandat de maire et de conseiller au sein de notre commune de Froeningen.

Les raisons de cette démission sont multiples, elles m'appartiennent.

Je ne communiquerai aucunement sur le sujet de ma décision, afin d'ouvrir aucune polémique, ni de rancœur et ne voulant ni blesser ni responsabiliser qui que ce soit.

Donc, je ne serai plus votre maire à partir de l'acceptation de ma démission par Monsieur le préfet. La date de prise en compte étant la date où le maire a connaissance de la décision du préfet.

Je suis conscient que cela inclura une augmentation de travail à mes adjoints, et surtout à mon premier adjoint.

Vous trouverez toutes les informations sur la poursuite à suivre dans les textes existants.

Toutefois, je vous signale que le conseil municipal devrait être au complet. Il devra être de 15 conseillers qui devront être élus afin de pouvoir élire un nouveau maire et des adjoints.

Cette décision est prise nullement sur un coup de tête, mais mûrement réfléchie.

Mon engagement dans la vie politique municipale date de 1995 où j'ai été élu pendant six ans comme conseiller. De 2001 à 2008, pour une période de sept ans, j'ai été élu comme adjoint au maire. 2008 à 2016, huit ans comme maire. C'est donc une période de 21 ans que la mairie est devenue ma deuxième maison. Pendant ces années, c'est avec un dévouement de tous les instants que je me suis investi avec mes différents conseillers pour gérer au mieux les affaires de la commune.

C'est avec une grande rigueur, la plus grande honnêteté que j'ai accompli ma mission.

Merci à vous tous,

Gérard VONAU, votre maire encore pour quelques j o u r s »

Devant la stupeur des élus, le maire précise qu'il ne reviendrait pas sur sa démission.

La première adjointe, Christiane SCHULTZ, prend acte de cette décision, exprime sa surprise et celle du conseil municipal et remercie le maire pour son investissement tout au long de ses mandats municipaux : « *Nous n'avons pas toujours été d'accord, nous nous sommes opposés parfois, mais l'un et l'autre nous avons la conviction d'agir dans l'intérêt de notre commune.* » Elle conclue en disant : « *Cette démission prouve, s'il en était besoin, combien la charge de maire est difficile dans une petite commune.* »

La séance est levée à 21h15.